



Place du Hérradé, ce travail servait à ferrer les bêtes de somme (bœufs et chevaux)

Départ : commune de Poey-de-Lescar. Parking de la mairie.

D Devant la mairie, prendre à gauche sur la RD208 et rester sur la rue principale. Atteindre l'église sur votre gauche.

1 Descendre sur 50m puis tourner à droite sur un chemin de terre qui passe sous l'église. Rester sur ce chemin jusqu'au point suivant.

2 Intersections avec une route goudronnée, tourner à gauche. À l'intersection suivante, ne pas traverser la voie ferrée, mais tourner à droite en empruntant la route goudronnée qui monte en direction du lieu-dit " Labourdette ". Sur le replat, tourner à droite en direction de Poey de Lescar (chemin de la Serre). Dans le premier virage en angle droit qui part à droite, continuer tout droit sur le chemin du Camp Romain.

À la dernière maison, continuer tout droit sur le chemin de terre en direction de l'autoroute. Rester sur le chemin principal qui passe sous l'autoroute.

3 Après le passage sous l'autoroute, prendre la première piste qui part à droite en lisière d'un bosquet et longe l'autoroute.

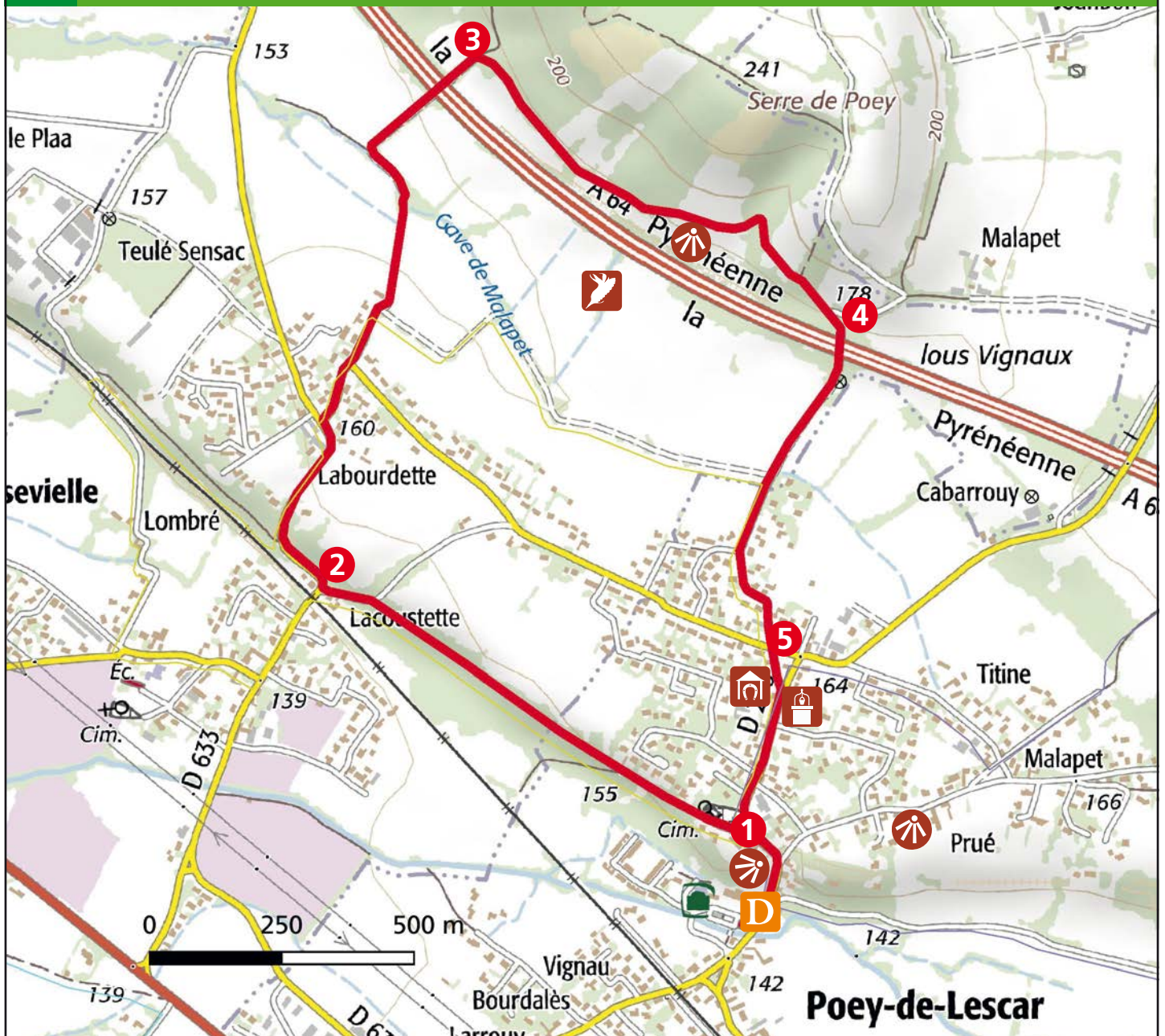
4 La piste redescend et passe de nouveau sous l'autoroute. Continuer tout droit sur le chemin de terre puis sur une route goudronnée. Entrer dans le lotissement, le traverser en restant sur la rue principale ; après un zigzag, arriver à un stop.

5 Traverser la rue, passer à côté du «travail» qui servait autrefois à ferrer les animaux. En face, le puits Miejaa, ancien puits de quartier, appartient encore à plusieurs propriétaires. À l'abribus, prendre à droite et rejoindre l'arrivée.

NIV
1

CIRCUIT N°13

CHEMIN DU MALAPET



D Poey de Lescar - place de la mairie.



1h



4,5km



80m

A ne pas manquer

- Panorama sur les Pyrénées et la plaine du Gave.

Renseignements complémentaires auprès de :

Communauté de Communes du Mieu de Béarn

4, rue principale - 64230 Poey de Lescar

Tél. 05 59 68 79 80 - <http://randonnees.mieydebearn.fr>


















www.tourisme64.fr

à pied, en vtt ou à cheval, découvrez le Béarn et le Pays basque !

RECOMMANDATIONS

LÉGENDE DE LA CARTE

-  Faune et flore remarquable
-  Forêt arbre ou haie remarquable
-  Vignoble
-  Palombière
-  Fontaine
-  Culture
-  Maison béarnaise remarquable
-  Patrimoine remarquable
-  Pont romain
-  Travail
-  Puit
-  Moulin
-  Aire de pique nique
-  Point de vue
-  Point de départ
-  Point intermédiaire

COMMENT CHOISIR VOTRE RANDONNÉE

Niv 1 Randonnée n'excédant pas 1h30 pour promeneur.

Niv 2 Randonnée de 1h30 à 3h pour marcheur.

Niv 3 Randonnée au-delà de 3h pour randonneur.

Pour vous guider, deux possibilités sur le site internet de la Communauté de communes du Miey de Béarn :

- imprimer une fiche par boucle composée d'une carte et d'un descriptif du tracé,
- télécharger le fichier pour GPS ou Smartphone avec logiciel compatible KML.

Pour retrouver les fiches téléchargeables, scannez le QR-code ci-contre ou rendez-vous sur : www.mieydebearn.fr



LE BALISAGE

Sur le terrain, suivez les fléchages de couleur jaune.

A la croisée des chemins ou aux carrefours délicats vous rencontrerez des panneaux directionnels avec le numéro et le nom de l'itinéraire.



AVANT DE PARTIR

- Choisissez votre randonnée en fonction de votre expérience et de vos capacités d'endurance.
- Équipez-vous correctement : sac à dos, gourde, coupe-vent, vêtements chauds, chaussures à semelles crantées, chapeau, lunettes, crème solaire, pique-nique et téléphone portable.
- Veillez à emporter une nourriture adaptée à l'effort et au moins 1 litre d'eau par personne.
- Consultez les prévisions météo locales.
- Respectez la faune, la flore et les activités humaines : soyez discret, gardez les chiens en laisse pour ne pas effrayer les animaux, merci de fermer les barrières après votre passage.
- La prudence est recommandée pendant les périodes de chasse.
- Le balisage du terrain reste prioritaire sur les informations présentes dans les différents ouvrages. Ne quittez pas les itinéraires, vous ne verriez plus d'indication de direction.
- Les chemins de randonnées vous sont proposés gratuitement, vous les empruntez sous votre totale responsabilité.